

Atelier de prospective 3 Economie

La diversification économique du territoire : Le tourisme durable

Avant-propos

Si les touristes sont de plus en plus exigeants sur la qualité de leur lieu de villégiature et d'accueil, ils sont également très sensibles aux valeurs et aux identités culturelles de leurs destinations.

En France, la part de marché des territoires ayant développé une offre basée sur les valeurs durables, c'est-à-dire conciliant développement économique, social et culturel en préservant les ressources, augmente.

Le tourisme durable se définit selon 3 principes :

- l'exploitation des ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques et la biodiversité ;
- le respect de l'authenticité socioculturelle des populations d'accueil, des atouts culturels bâtis;
- la garantie d'une activité économique viable sur le long terme et un soutien à l'économie locale.

Un essor touristique en Boulonnais basé sur le développement durable?

La clientèle touristique à la recherche d'une offre plus diversifiée en phase avec l'environnement naturel, la culture locale (découverte des savoir faire, du patrimoine bâti et architectural, des produits de terroir) et la recherche du contact humain est présente sur le Boulonnais. De nombreux acteurs de l'environnement, acteurs touristiques et agriculteurs ont déjà initiés des dynamiques visant à valoriser ces patrimoines et cultures.

Mais peut-on orienter le territoire vers un tourisme durable comme fondement du développement touristique. Quelles politiques cela nécessitera-t-il ?

Car au regard des potentialités du territoire, plusieurs enjeux sous-tendent l'évolution du territoire vers un équilibre entre économie touristique, protection environnementale et valorisation des cultures et identités locales :

1. La question du mode d'exploitation de la ressource naturelle, paysagère, patrimoniale à des fins touristiques et de loisirs de proximité.

Les besoins en espaces de détente pour les urbains, et de découverte du patrimoine naturel sont grandissants. De nombreux espaces sont ouverts ou accessibles au public, mais peuvent être aussi la source de dérégulation des écosystèmes. A contrario la liaison entre espaces naturels, par exemple les dunes et l'estran ne sont pas toujours possibles. Comment réguler la pression sur les milieux et comment les rendre accessibles sans impacts ?

Quels sites naturels, paysagers, patrimoniaux du littoral et de l'arrière-pays peuvent faire l'objet d'une valorisation touristique et d'une offre de loisirs de proximité ? Doit-on prévoir des dispositions réglementaires pour ces espaces ?

Quels aménagements ou objectifs doivent accompagner cette exploitation ? Peut-t-on imaginer un maillage des sites et espaces naturels à partir de modes doux ?

2. La gestion des flux touristiques sur le cordon littoral et des modes de déplacements des touristes. Actuellement des points noirs de stationnement et de circulation liés à l'affluence touristique sont recensés. L'accessibilité du territoire et le déplacement des touristes est basé sur l'automobile.

Quels principes d'aménagement ou infrastructures de déplacements instaurer pour assurer la liaison entre stations littorales, entre le littoral et l'arrière-pays ? Quels principes pour réguler le stationnement aux abords des sites et stations touristiques ?

La mise en place d'une itinérance fondée sur les déplacements alternatifs à la voiture est-elle possible ? Selon quel schémas ?

Peut-on améliorer l'accessibilité touristique du territoire à partir du mode ferré ? Peut-on donner un rôle aux gares du territoire dans la distribution des flux touristiques ? Quelles organisations et aménagements cela suscite-t-il ?

3. L'évolution de l'offre touristique et la conversion de l'offre touristique classique aux principes du développement durable.

L'offre d'hébergement devrait être dans l'absolu, moins consommatrice d'espaces. En 40 ans, les activités touristiques et de loisirs ont consommé 368 hectares du territoire sous des formes peu denses (camping).

Peut-on assurer la diversification de l'offre avec des formes d'hébergement autres, limitant l'impact sur les espaces et l'environnement ? De nouvelles formes d'hébergement labellisées selon des critères écologiques ou expériences de réhabilitation d'immobilier touristiques, limitant les contraintes sur les ressources locales en énergie et eau, réduisant la production de déchets et pronant des attitudes responsables auprès des

clients émergent. Le territoire peut-il faire évoluer ses services en hébergement touristique ?

4. Une répartition équilibrée de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et bénéficiant aux populations du territoire. Le développement de nouveaux projets touristiques sur la frange littorale seront limités en application de la loi Littoral. La réflexion s'ouvre sur les modes de diffusion du tourisme vers l'arrière-pays. Quelle localisation de l'offre et quel maillage pour rééquilibrer l'offre du territoire vers l'intérieur des terres ?

5. La gestion des pollutions, notamment des eaux littorales, issus de causes terrestres et premiers obstacles au développement d'un tourisme durable. Comment réduire ces effets de nuisances ?

Ce sont l'ensemble de ces thèmes qui seront débattus au sein de la commission à partir d'exemples concrets, de territoires ayant développés des concepts touristiques durables.

